

Microcrédit Solidaire Suisse (10847)

La fondation a pour but de participer activement à la réinsertion dans la vie active de personnes porteuses d'idées novatrices et qui n'ont pas trouvé d'aide auprès des banques commerciales, en les aidant à créer leur propre entreprise et en mettant à leur service un crédit solidaire.

Soutien au traitement des demandes d'aide à la création d'entreprises (53556)

Lieu de travail: Lausanne (VD)

Descriptif des tâches

- **30% Contacts et coordination avec les demandeurs et les analystes**
Analyse des dossiers reçus sous les différents aspects, contacts avec les demandeurs, en vue d'une décision sur la demande de prêt.
- **20% Transmission du dossier pour le suivi**
Si le crédit a été accordé, transmettre l'ensemble du dossier à un bénévole qui suivra le bénéficiaire dans la création et la mise en route de son entreprise.
- **20% Acceptation de la demande**
Si l'analyse des dossiers a été positive, contacts avec les assurances, etc., éventuelle visite des locaux de la future entreprise, préparation des documents pour la Commission de Prêts.
- **20% Réception des documents et dossiers**
Réception et vérification des dossiers et documents (chaque demandeur doit remplir un dossier PROCEDURE de 10 pages et fournir des documents divers).
- **10% Réception des demandeurs de prêts**
Contact avec les demandeurs, soit par téléphone, soit en direct. Informations et réponses aux multiples questions.

Programme prioritaire

Non

Domaine d'activité

2 domaine social

Durée d'affectation minimale

4 Mois

Modèle de temps de travail

Horaire de travail fixe

Temps de travail hebdomadaire

40.0 Heures/semaine

Travail le week-end

Non

Travail de nuit

Non

Logement fournit

Non

Nourriture fournit

Non

Contact

Connaissances exigées

Formation supérieure ou équivalente.

Connaissances souhaitées

Fortes connaissances en informatique, personne bilingue de préférence (français/allemand ou français/italien).

Exigences posées au civiliste

Les affectations dans le cadre de projets qui servent les intérêts de la PASC (travaux de licence, de doctorat, de séminaires, semestriels, etc.) sont interdites. La personne en service est tenue de respecter l'obligation de garder le secret en usage dans l'établissement d'affectation selon l'art. 34 de la loi fédérale sur le service civil.

Périodes durant lesquelles des places sont libres

- 30.07.2018 - 28.06.2020

Microcrédit Solidaire Suisse

Rue Pré-du-Marché 23

1004 Lausanne

+41 21 646 94 94

Candidatures pour l'affectation

Madame Eleonore Perrier

Directrice

+41 21 646 94 93

ms@microcredit-solidaire.ch

Cyberadministration

Oui